

Résidence Le Monaco Inc.  
1300, boulevard Alexe-Nihon  
St-Laurent (Québec) H4R 2K3

Objet : Entente de terminaison de bail

Madame,  
Monsieur,

En référence à votre lettre du 10 mai 2011, remise à mon attention relativement à la fermeture de la Résidence Le Monaco, je consens à la terminaison de mon bail à compter du 21 juin 2011, aux conditions suivantes:

1. La Résidence Monaco Inc. me versera une compensation monétaire représentant les loyers des mois de mai, juin et juillet 2011 comme suit :
  - i. les sommes d'argent déjà versées pour le mois de mai me seront remboursées dans les dix jours ouvrables suivant mon déménagement, avec les autres sommes prévues au paragraphe (iii);
  - ii. le loyer pour le mois de juin ne me sera pas facturé;
  - iii. un chèque représentant (a) le remboursement du loyer de mai tel qu'indiqué au paragraphe (i), (b) le loyer proportionnel de juin, pour les journées faisant suite à mon déménagement, et (c) le montant du loyer de juillet me sera transmis dans les dix (10) jours ouvrables de mon déménagement;
  - iv. tout arriéré de loyer impayé au 10 mai 2011, le cas échéant, sera toutefois déduit du montant qui me sera remis.
2. Un support et un service d'aide afin de me permettre de me relocaliser vers une autre résidence pour personnes retraitées dans la grande région de Montréal, d'ici au plus tard le 21 juin 2011, me sera offert aux frais de la Résidence Monaco Inc.; et
3. La prise en charge de mon déménagement vers un autre logement, dans la grande région de Montréal, sera entièrement assurée par la Résidence Monaco Inc.

En considération de l'exécution des obligations ci-avant mentionnées, j'accorde quittance finale et totale de tous droits ayant pu exister découlant de mon bail de logement et de sa terminaison.

Signé à Montréal, ce \_\_\_\_\_ jour de mai 2011

Par : \_\_\_\_\_

## RÉSIDENCE LE MONACO INC.

Saint-Laurent, le 10 mai 2011

Cher (e) M. Jean-Marie St-Cyr,

Depuis quelques années, la résidence Le Monaco fait face à des difficultés qui affectent grandement sa rentabilité. La résidence a commencé à éprouver des problèmes financiers importants il y a trois ans, et malgré tous nos efforts, nous n'avons pu rétablir la situation. Comme vous l'avez sans doute constaté, le taux d'occupation dans la résidence a chuté de manière importante, et cela, en dépit de nos offensives pour stimuler l'intérêt de clients potentiels. Cette situation a amené la direction à prendre la difficile décision de cesser définitivement les opérations de la résidence, le 22 juin 2011.

Ainsi, à compter de maintenant et pour les prochaines semaines, nous entreprendrons les démarches nécessaires pour vous reloger. Notre priorité sera de faciliter votre déménagement vers votre nouveau milieu de vie et nous prendrons en main toute la gestion de cette démarche en collaboration avec vos familles et vos proches. Qu'il s'agisse de trouver un nouveau logement, de planifier votre déménagement, d'emballer vos biens, de retenir un déménageur et d'installer vos biens dans votre nouveau logement, tout sera pris en main par nos équipes, aux frais de la résidence. Par ailleurs, vous recevrez, à titre de compensation, une indemnité équivalente à trois mois de loyer.

Nous allons prendre le temps de bien faire les choses et dans cet esprit, vous serez accompagnés par des professionnels qui seront à votre disposition afin de vous aider à prendre les bonnes décisions et à choisir l'endroit où vous souhaitez être relogé.

Nous sommes profondément désolés que vous ayez à vivre cette situation et soyez assuré que nous prendrons les mesures appropriées pour faciliter cette transition. Sachez également que vous pourrez toujours compter sur ma collaboration personnelle et celle de nos équipes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lucie B. Sheridan  
Directrice générale  
Résidence Le Monaco inc.

P. j. : Entente de terminaison de bail